

GRAND ANGOULÊME (16)



Déploiement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

■ Contexte

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat en janvier 2012.

PROJET ACCOMPAGNÉ
PAR L'ADEME DANS LE
CADRE DU PROGRAMME
VÉHICULE DU FUTUR DES
INVESTISSEMENTS D'AVENIR

■ Objectifs

Le Grand Angoulême et la Ville d'Angoulême ont inscrit les nouvelles mobilités au cœur de leur stratégie de développement, en définissant un plan d'action volontariste. Le projet permet de déployer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de l'agglomération d'Angoulême. 16 communes représentant plus de 100 000 habitants seront ainsi desservies par les infrastructures déployées.

Durée : 2 ans
Démarrage : 2011
Montant total projet : 260 k€
Dont aide PIA : 114 k€
Forme de l'aide PIA :
subventions
Localisation :
Agglomération d'Angoulême

Le projet comprend l'installation de :

- 15 points de charge permettant la recharge de type normale (3 kVA) installés sur 15 bornes à un point de charge ;
- 24 points de charge permettant la recharge de type accélérée (jusqu'à 22 kVA), installés sur 12 bornes à deux points de charge.

Partenaires



■ Schéma de déploiement



Véhicule Mobil'Volt



Borne Mobil'Volt